

Exemple de calcul pour une facture de fourniture de gaz naturel à un prix indexé

La situation familiale

La famille De Winne est constituée de **quatre personnes**, vivant à Malines (où elle est aussi domiciliée). Le gestionnaire de réseau de distribution est Iverlek. La famille chauffe son logement au **gaz naturel**. La consommation annuelle est de 15.000 kWh. En février 2017, elle a souscrit un contrat pour le gaz chez Eneco. Elle a opté pour le produit indexé **Eneco Gaz naturel Variable**. Le début de la fourniture de gaz par Eneco est prévu le 1^{er} avril 2017.

La facture d'énergie annuelle

En avril 2018, la famille recevra sa facture de décompte annuel pour la période du 1er avril 2017 au 31 mars 2018. Le calcul s'effectuera sur la base des données communiquées à Eneco par le gestionnaire de réseau de distribution.

Le montant du décompte annuel de la famille De Winne peut être divisé en **quatre parties** :

1. le prix de l'énergie, constitué :
 - de la redevance annuelle fixe
 - du prix de l'énergie pour la consommation
2. les tarifs du réseau de distribution
3. le coût du transport
4. les taxes sur le gaz naturel

Bon à savoir

Les calculs suivants ne sont valables que pour la période de facturation mentionnée et pour la carte tarifaire active. C'est un exemple très simple, afin que vous puissiez comprendre le **mécanisme d'indexation**. Dans la pratique, le montant à payer en finale dépend des différentes circonstances pouvant se combiner, comme :

- la différence entre la période de fourniture/la période contractuelle et la période de consommation (différentes cartes tarifaires peuvent ainsi être d'application) ;
- l'utilisation des Synthetic Load Profiles pour simuler la répartition de la consommation sur toute l'année.

Pour le calcul de la facture, il faut également tenir compte des modifications intermédiaires des formules, des tarifs du réseau de distribution, des tarifs du réseau de transport, des taxes, des dispenses, etc.

1. Le prix de l'énergie

Le prix du produit Eneco Gaz naturel Variable est **calculé par trimestre** sur la base du paramètre d'indexation trimestriel TTF103. Eneco publie la valeur de ce paramètre chaque trimestre sur le [site web](#).

Pour le calcul du prix au kWh, nous complétons le paramètre d'indexation dans une **formule tarifaire**, figurant sur la carte tarifaire. La formule tarifaire (exprimée en centimes d'euro/kWh) a toujours la forme simple suivante :

$$(X \times \text{TTF103} + Y) \times 1,21$$

X et Y sont les composants de prix déterminés par Eneco, qui ne peuvent pas être modifiés sans notification préalable. Le prix total de l'énergie pour la consommation est calculé en multipliant le prix par trimestre par le volume consommé durant chaque trimestre. Dans cet exemple de calcul, le volume consommé pendant un trimestre est égal à la consommation annuelle multipliée par la somme du profil de consommation S41 durant ce trimestre.

TTF103 est la moyenne arithmétique des notations ICE Endex Dutch TTF Gas Base Load Futures (exprimée en euro/MWh) pour le trimestre concerné durant le mois précédant le trimestre. Ces notations sont consultables sur data.theice.com. Synergrid publie le profil de consommation S41 sur www.synergrid.be.

Le tableau suivant présente l'évolution mensuelle du paramètre TTF103 (hors TVA) et la somme trimestrielle du profil de consommation S21.

Mois	TTF103	Profil S41
Avril 2017	15,93	12,03%
Mai 2017	15,93	
Juin 2017	15,93	
Juillet 2017	14,97	5,44%
Août 2017	14,97	
Septembre 2017	14,97	
Octobre 2017	17,54	36,42%
Novembre 2017	17,54	
Décembre 2017	17,54	
Janvier 2018	20,47	46,29%
Février 2018	20,47	
Mars 2018	20,47	

- Calcul de la redevance annuelle fixe :

La redevance annuelle pour la période de facturation est un montant fixe. Dans cet exemple, 50 euros/an. Comme la période de facturation couvre une année complète et que la redevance annuelle fixe est calculée pro rata temporis, elle est de 50 euros aussi dans ce décompte.

- Calcul du prix de l'énergie pour la consommation :

Le prix au kWh est indexé sur la base du paramètre d'indexation TTF103 précité. La carte tarifaire qui s'applique à la famille De Winne comporte la formule d'indexation suivante :

$$(0,1 \times \text{TTF103} + 0,551) \times 1,21$$

Le coût total de l'énergie pour la période du 1er avril 2017 au 31 mars 2018 est donc :

$$\begin{aligned} & (15.000 \text{ kWh} \times (12,03\% \times 0,1 \times 15,93 + 0,551) \text{ centimes d'euro/kWh} \\ & + 15.000 \text{ kWh} \times (5,44\% \times 0,1 \times 14,97 + 0,551) \text{ centime d'euro/kWh} \\ & + 15.000 \text{ kWh} \times (36,42\% \times 0,1 \times 17,54 + 0,551) \text{ centime d'euro/kWh} \\ & + 15.000 \text{ kWh} \times (46,29\% \times 0,1 \times 20,47 + 0,551) \text{ centime d'euro/kWh}) \times 1,21 \\ & = 436,89 \text{ euros} \end{aligned}$$

2. Tarifs du réseau de distribution

Vous payez une part fixe et une part proportionnelle pour **l'utilisation des réseaux de distribution**, plus un **coût pour le relevé de compteur**. Chez Iverlek, la part fixe est de 88,11 euros/an. La part variable est de 1,17 centimes d'euro/kWh pour une famille avec une consommation annuelle de 15.000 kWh. Le coût du relevé de compteur est de 5,45 euros/an.

Pour préserver la simplicité, cet exemple de calcul conserve ces valeurs pour toute la période. Au total, le coût de distribution du gaz naturel pour la famille De Winne est de :

$$88,11 \text{ euros} + 15.000 \text{ kWh} \times 1,17 \text{ centime d'euro/kWh} + 5,45 \text{ euros} = 269,06 \text{ euros}$$

3. Le coût du transport

Le gestionnaire de transmission Fluxys publie les **tarifs pour le coût du transport** de gaz naturel sur www.fluxys.com. Pour 2018, le coût de transport indicatif de Fluxys est de 0,18271 centime d'euro/kWh (TVAC).

Pour préserver la simplicité, cet exemple de calcul conserve cette valeur pour toute la période. Le coût du transport pour la famille De Winne se monte au total à :

$$15.000 \text{ kWh} \times 0,18271 \text{ centime d'euro/kWh} = 27,41 \text{ euros}$$

4. Les taxes sur le gaz naturel

En Flandre, le consommateur doit payer une Cotisation sur l'énergie et la Cotisation fédérale. La Cotisation sur l'énergie se monte à 0,12073 centime d'euro/kWh et la Cotisation fédérale à 0,05759 centime d'euro/kWh.

Pour préserver la simplicité, cet exemple de calcul conserve ces valeurs pour toute la période. La somme des taxes sur le gaz naturel pour la famille De Winne se monte au total à :

$$15.000 \text{ kWh} \times 0,12073 \text{ centime d'euro/kWh} + 15.000 \text{ kWh} \times 0,05759 \text{ centime d'euro/kWh} = 26,75 \text{ euros}$$

5. Total

Le montant total du décompte annuel s'obtient en additionnant les différents éléments.

Pour la famille De Winne, le décompte annuel se présente donc comme suit :

50 euros (redevance fixe)
+ 436,89 euros (prix de l'énergie pour la consommation)
+ 269,06 euros (distribution)
+ 27,41 euros (transport)
+ 26,75 euros (taxes sur le gaz naturel)
= 810,10 euros